

<i>Pays de naissance</i>	<i>Total</i>	<i>Naturalisés</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
De partout	13,712,754	6,479,159	47.2
Pays de Galles	67,066	48,897	72.9
Allemagne	1,686,102	1,227,713	72.8
Danemark	189,154	130,826	69.2
Suède	625,580	431,556	69.0
Norvège	363,862	244,743	67.3
Irlande	1,037,233	681,362	65.7
Suisse	118,659	76,957	64.9
Angleterre	812,828	512,670	63.1
Écosse	254,567	154,931	60.9
France	152,890	86,740	56.7
Pays-Bas	131,766	73,773	56.0
Canada	1,117,878	607,303	51.3
Belgique	62,686	30,740	49.0
Tchécoslovaquie	362,436	165,997	45.8
Finlande	149,824	61,902	41.3
Roumanie	102,823	42,225	41.1
Russie	1,400,489	562,930	40.2
Autriche	575,625	216,968	37.7
Hongrie	397,282	115,736	29.1
Syrie	51,900	15,001	28.9
Italie	1,620,109	452,753	28.1
Pologne	1,139,978	319,383	28.0
Lithuanie	135,068	34,627	25.6
Jougoslavie	169,437	42,686	25.2
Grèce	175,972	29,479	16.8
Portugal	67,453	11,049	16.4
Mexique	478,383	22,732	4.8
Autres pays	275,704	77,480	33.8

* * *

Ces chiffres montrent un peu l'étendue du problème américain. Ils indiquent clairement que le procédé d'assimilation n'a pas fini de travailler s'il veut passer tout le monde dans le même moule. Et ce ne sont là que les chiffres énumérant les sujets nés à l'étranger qui sont venus rejoindre des colonies déjà fortes et suffisamment bien organisées pour demeurer inassimilables, tels les Allemands, les Polonais, les Canadiens français, les Italiens.

Pour hâter la naturalisation qui ne veut cependant pas dire assimilation, ou américanisation, le secrétaire du Travail a même présenté un projet de loi radical. De nombreux assimilateurs le qualifient de dangereux et de produit de l'hystérie.

Ce projet veut que chaque étranger de 16 ans et plus dépose en entrant au pays une déclaration assermentée disant qu'il a l'intention de devenir citoyen américain, d'apprendre l'anglais, de se renseigner sur la forme du gouvernement et d'obéir aux lois du pays. Il doit encore promettre que d'ici deux ans il devra déclarer son intention de devenir citoyen américain sous peine d'être exporté six mois après l'expiration de ces deux ans. Dans un délai de trois autres années il devra se faire naturaliser ou sinon, être exposé encore à la déportation.

Quiconque aura été convaincu d'un crime avant d'être devenu entièrement américain devra être déporté. La loi affecterait tous ceux qui vivent au pays six mois après son adoption.

Semblable mesure, disent les assimilateurs qui sont encore conscients de leurs actes, peut donner prise aux pires persécutions.

Voilà quelques-unes des questions que soulève le problème du peuplement des États-Unis.

Ce ne sont pas les Canadiens français qui s'étonneront des méthodes que l'on propose chez nos voisins quand au Canada, où ils sont les premiers occupants, les plus canadiens et souvent les seuls canadiens, on les traite en étrangers.

Le peuple libre et souverain... aime tant à forger des chaînes.

THOMAS POULIN.

La Bergère d'Emmaüs

LÉGENDE POUR LE TEMPS DE PÂQUES

En ce temps-là, non loin du bourg d'Emmaüs, il y avait une petite esclave qui gardait les troupeaux du grand-prêtre. Les brebis et les agneaux la connaissaient et obéissaient à ses moindres signes. Elle s'appelait O-Wâ-Li, avait une menue figure d'ivoire et des yeux noirs, de tristes yeux noirs qui se retroussaient un peu vers les tempes...

Une caravane venant d'Orient l'avait amenée jusqu'à Hiéroussalaïm et vendue en même temps qu'un lot de tapis turquins et de perles indiennes. Les souvenirs d'O-Wâ-Li ne remontaient pas au delà de cette époque, et toute sa première enfance semblait dans des ténèbres qu'elle ne cherchait pas à percer. Les palmes et les cactus des chemins de Judée lui avaient fait oublier les hauts bambous de l'Extrême-Asie, et de son pays nippon elle conservait seulement son nom bizarre et son petit visage d'idole muette.

Elle ne connaissait aucun dieu ; aussi les autres pâtres, qui adoraient Jéhovah, la traitaient avec un grand mépris. Une vieille servante du grand-prêtre s'était efforcée de lui apprendre la prière et les sacrifices ; mais O-Wâ-Li, doucement, avait détourné ses yeux de pierre froide et s'était refusée à répéter les mots de supplication ou d'offrande. Elle mangeait des viandes impures et ne respectait pas le jour du Sabbat.

Vos yeux sont en sûreté sous mes soins. J.-A. McClure, O.D. 109, rue St-Jean.